



COMMISSION SCOLAIRE DES SAMARES

PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire des Samares tenue le 18 juin 2018, à 17 h 00, au 4671, rue Principale à Saint-Félix-de-Valois, à laquelle séance sont présentes et présents et forment quorum :

Le président :	Monsieur Michel Forget
La vice-présidente :	Madame France Trudel Lanoue
Les commissaires :	Madame Louise Bélanger Monsieur Jean Jetté Madame Marie-Claude Tremblay Monsieur Maurice Valiquette

PARTICIPAIENT AUSSI À L'ASSEMBLÉE

La directrice générale:	Madame Nancy Lapointe
La directrice générale adjointe :	Madame Pascale Damato
Le directeur général adjoint :	Monsieur François Morin
La secrétaire générale :	Madame Marie-Élène Laperrière
Était absent :	Monsieur Patrick Brûlé

1. VÉRIFICATION DE LA PROCÉDURE DE CONVOCATION

L'Assemblée déclare la procédure de la convocation conforme à l'article 163 de la Loi sur l'instruction publique.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 JUIN 2018

C.E.-186-180618 IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Claude Tremblay et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 18 juin 2018.

3. SERVITUDE À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LIN-LAURENTIDES POUR UNE PISTE CYCLABLE (ANNEXE 3)

CONSIDÉRANT la demande de la municipalité de Saint-Lin-Laurentides pour l'octroi en sa faveur par la Commission scolaire des Samares d'une servitude de passage d'une superficie approximative de 1 891,2 m² sur une partie du lot 6 039 385 (six millions trente-neuf mille trois cent quatre-vingt-cinq) du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de L'Assomption, ladite partie du lot étant située sur le terrain de la nouvelle école primaire à Saint-Lin-Laurentides (081 – Saint-Lin-Laurentides), le tout pour un projet d'implantation d'une piste cyclable par la municipalité de Saint-Lin-Laurentides;

CONSIDÉRANT que la piste cyclable sera aménagée et entretenue en totalité par la municipalité de Saint-Lin-Laurentides, laquelle en assumera de plus tous les frais inhérents;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Lin-Laurentides entend également assumer tous les frais afférents à la transaction;

C.E.-187-180618 IL EST PROPOSÉ par madame France Trudel Lanoue et résolu unanimement :

QUE la Commission scolaire des Samares donne son aval à cette demande de servitude;

QUE le Président et la Direction générale soient autorisés à signer, pour et au nom de la Commission scolaire des Samares, tous les documents relatifs à la servitude, y incluant des clauses protégeant les intérêts de la Commission scolaire des Samares.

4. AJUSTEMENT DE PRIX DES CONCESSIONNAIRES DE CAFÉTÉRIAS

CONSIDÉRANT la réception des demandes d'ajustement de prix par certains concessionnaires de cafétérias des écoles primaires, secondaires et des centres de formation;

CONSIDÉRANT que les concessionnaires de cafétérias peuvent soumettre, une fois par année, une demande d'ajustement de prix des menus et articles complémentaires;

CONSIDÉRANT que ces modifications doivent être approuvées par le comité exécutif, et ce, en vertu du Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs adopté par la Commission scolaire des Samares;

C.E.-188-180618 IL EST PROPOSÉ par madame Louise Bélanger et résolu unanimement :

D'ADOPTER la nouvelle liste de prix suivante :

ÉCOLES PRIMAIRES					
N°	Nom de l'école	Nom du fournisseur	Prix soumis 2017-2018	Prix soumis 2018-2019	% de la hausse
001	De l'Aubier	Martine Poudrier	5,00 \$	5,00 \$	0 %
006	De la Source d'Autray	F et N Bourgeault	5,00 \$	5,00 \$	0 %
013	Pavillon Reine-Marie II	9198-8592 Québec Inc. (Buffet Corriveau)	4,75 \$	5,25 \$	11 %
014	Pavillon Reine-Marie I	9198-8592 Québec Inc. (Buffet Corriveau)	4,75 \$	5,25 \$	11 %
022	Pavillon Sainte-Marguerite	9307-4896 Québec Inc. (Le Petit Chaperon)	5,50 \$	5,75 \$	5 %
023	Pavillon Notre-Dame	9307-4896 Québec Inc. (Le Petit Chaperon)	5,50 \$	5,75 \$	5 %
025	Bernèche	Isabelle Beaulieu	5,00 \$	5,00 \$	0 %
040	Saint-Jean-Baptiste	Nancy Lefebvre	6,00 \$	6,00 \$	0 %
043	Pavillon Sainte-Anne	9307-4896 Québec Inc. (Le Petit Chaperon)	5,50 \$	5,75 \$	5 %
045	Pavillon Saint-Louis	9307-4896 Québec Inc. (Le Petit Chaperon)	5,50 \$	5,75 \$	5 %
046	Pavillon Vert-Demain	9307-4896 Québec Inc. (Le Petit Chaperon)	5,50 \$	5,75 \$	5 %
049	De Saint-Théodore-de-Chertsey	Marie-Ève Champion	4,25 \$	5,00 \$	18 %
059	Notre-Dame	Cantine le Gourmandin	5,00 \$	5,00 \$	0 %
063	Pavillon du Christ-Roi	9307-4896 Québec Inc. (Le Petit Chaperon)	5,50 \$	5,75 \$	5 %
064	Pavillon Dominique-Savio	9307-4896 Québec Inc. (Le Petit Chaperon)	5,50 \$	5,75 \$	5 %
066	Pavillon Sainte-Marie	9307-4896 Québec Inc. (Le Petit Chaperon)	5,50 \$	5,75 \$	5 %
072	Pavillon Monseigneur-Jetté	9307-4896 Québec Inc. (Le Petit Chaperon)	5,50 \$	5,75 \$	5 %
085	Notre-Dame-de-la-Paix	9307-4896 Québec Inc. (Le Petit Chaperon)	5,50 \$	5,75 \$	5 %
086	Notre-Dame-du-Sacré-Cœur	9307-4896 Québec Inc. (Le Petit Chaperon)	5,50 \$	5,75 \$	5 %
114	Pavillon Sacré-Coeur	9198-8592 Québec Inc. (Buffet Corriveau)	4,75 \$	5,25 \$	11 %

ÉCOLES SECONDAIRES					
N°	Nom de l'école	Nom du fournisseur	Prix soumis 2017-2018	Prix soumis 2018-2019	% de la hausse
009	Pavillon du Havre-Jeunesse	9307-4896 Québec Inc. (Le Petit Chaperon)	5,50 \$	5,75 \$	5 %
098	De l'Achigan	Buffet accès emploi	4,25 \$	4,50 \$	6 %
099	De l'Érablière	9307-4896 Québec Inc. (Le Petit Chaperon)	5,50 \$	5,75 \$	5 %
101	Centre de formation de l'Envol	9307-4896 Québec Inc. (Le Petit Chaperon)	5,50 \$	5,75 \$	5 %
103	Thérèse-Martin	9307-4896 Québec Inc. (Le Petit Chaperon)	5,50 \$	5,75 \$	5 %
104	Pierre-de-Lestage (et son pavillon)	Groupe Compass (Québec) Ltée	4,75 \$	4,85 \$	2 %
107	Des Montagnes	Nancy Lefebvre	6,00 \$	6,00 \$	0 %
108	Bermon	9198-8592 Québec Inc. (Buffet Corriveau)	4,75 \$	5,25 \$	11 %
109	Des Chutes	Groupe Compass (Québec) Ltée	4,75 \$	4,85 \$	2 %
203	Centre de formation de l'Argile	9307-4896 Québec Inc. (Le Petit Chaperon)	5,50 \$	5,75 \$	5 %

5. DÉLÉGATION DE FONCTIONS ET DE POUVOIRS POUR LA NOMINATION D'UNE DIRECTION ADJOINTE D'ÉTABLISSEMENT

CONSIDÉRANT que le comité exécutif a adopté par voie de résolution la procédure d'affectations et/ou mutations du personnel de direction des établissements – Année 2018-2019 (C.E.-086-180115);

CONSIDÉRANT que le conseil des commissaires a adopté par voie de résolution le plan d'effectifs du personnel de direction des établissements – Année 2018-2019 (C.C.-099-180129);

CONSIDÉRANT l'importance de combler dans un délai raisonnable le poste laissé vacant de direction adjointe à l'école des Prairies et à l'école la Passerelle;

CONSIDÉRANT que les membres du comité de sélection pour les directions d'établissement sont nommés;

C.E.-189-180618 IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean Jetté et résolu unanimement :

D'AUTORISER la Direction générale à donner suite à la recommandation du comité de sélection et ainsi à procéder à la nomination du poste laissé vacant, et ce, pour la période du 19 juin au 10 août 2018 et d'en faire rapport au comité exécutif du 13 août 2018.

LEVÉE DE LA SÉANCE

C.E.-190-180618 IL EST PROPOSÉ par monsieur Michel Forget et résolu unanimement de lever la séance. Il est 17 h 15.

Michel Forget
Président

Marie-Élène Laperrière
Secrétaire générale